



Ville de Païta

N° 2020/06
du 20 février 2020

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

21 FEV. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

approuvant le compte administratif de l'exercice 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69/05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU le code des juridictions financières, et notamment les articles L 263-18 et L 263-20,
- VU l'arrêté interministériel du 11 décembre 2009 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes de Nouvelle-Calédonie et à leurs établissements publics administratifs et à l'instruction budgétaire et comptable M.4 applicable aux services publics industriels et commerciaux de Nouvelle-Calédonie,
- VU la délibération n°2020/05 du 20 février 2020 portant adoption du compte de gestion de l'exercice 2019 produit par le trésorier de la province sud,
- VU le compte administratif des recettes et des dépenses de l'exercice 2019 présenté par le maire,
- la commission des finances et des services publics entendue dans sa séance du 13 février 2020,
- le maire ayant quitté la séance,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par le maire, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit, est approuvé.

LIBELLES	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Budget total
Crédits budgétaires	3 193 974 822	1 383 480 978	4 577 455 800
Recettes	2 888 336 156	976 372 285	3 864 708 441
Dépenses	2 699 411 159	711 556 212	3 410 967 371
Résultat de l'exercice 2019	188 924 997	264 816 073	453 741 070
<i>Résultat antérieur (002 - 001)</i>	324 560 428	- 312 527 059	12 033 369
Résultat de clôture 2019	513 485 425	- 47 710 986	465 774 439
Restes à réaliser	0	-184 080 826	-184 080 826
<i>Dépenses</i>	0	-208 877 074	-208 877 074
<i>Recettes</i>	0	24 796 248	24 796 248
Résultat global	513 485 425	- 231 791 812	281 693 613

ARTICLE 2 :

La stricte identité des valeurs du compte administratif avec les termes du compte de gestion produit par le trésorier de la province Sud étant constatée, il est donné QUITUS au maire pour le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats définitifs sont arrêtés dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud, et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL

[Handwritten signatures of council members]



LE PRESIDENT DE SEANCE

[Handwritten signature of Bertrand Letocard]
Bertrand LETOCARD

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie
 21 FEV. 2020
 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

[Large collection of handwritten signatures and initials, including names like 'Pottu', 'Juer', and 'Mouton'.]

AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- SAS..... 1
- S.G..... 1
- SGA..... 2
- Trésorerie de la Province Sud..... 1
- Service des Finances 1
- Archives..... 1
- Affichage..... 2

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
 • de la transmission effectuée le 21 FEV. 2020
 • de la notification effectuée le 21 FEV. 2020
 • de la publication effectuée le 21 FEV. 2020
 Par délégation du Maire
 Le Secrétaire Général
[Handwritten signature]
 Philippe MOUTON

POUR AMPLIATION
 Païta, le 21 FEV. 2020